

## *Communiqué de presse*

---

# **Le Conseil synodal est préoccupé du sort des requérants d'asile déboutés (523) et des travailleurs « sans papiers »**

**«J'étais un étranger et vous m'avez accueilli»**

**(Evangile de Matthieu 25,35)**

Lausanne, le 7 décembre 2004 – **Le Conseil synodal de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) est très préoccupé du sort des requérants d'asile déboutés (523) et des travailleurs « sans papiers », dont les dossiers ont été présentés à Berne pour une régularisation dans le cadre de la circulaire dite « Metzler ».**

Conscient des responsabilités qui sont les siennes, au nom de l'Evangile, le Conseil synodal de l'EERV salue l'intervention du Conseil d'Etat auprès du chef du Département fédéral de justice et police relatif à un traitement favorable des dossiers des requérants d'asile concernés. Il semble que le réexamen par le groupe de travail instauré par le Conseil d'Etat a montré que la grande majorité des dossiers répondaient en effet aux critères de la circulaire susmentionnée. C'est à la Confédération de prendre ses responsabilités et d'assumer les conséquences de ses décisions.

Le Conseil synodal de l'EERV demande donc avec insistance, qu'à de rares exceptions près, aucun renvoi ne soit effectué. Le Canton de Vaud n'a pas à assumer l'intransigeance des décisions prises à Berne.

En outre, le Conseil synodal déplore le fait que des personnes « sans papiers », qui ont pris le risque de présenter spontanément leurs dossiers en vue d'une régularisation dans le cadre de la circulaire « Metzler » – laquelle comportait deux volets, l'un concernant l'asile et l'autre les sans-papiers – soient menacées de détention administrative et d'expulsion imminente. L'EERV demande instamment aux autorités de ce canton de ne pas les sanctionner pour avoir eu confiance dans la procédure.

Le Conseil synodal encourage les différents partenaires, groupes de soutien et autorités à demeurer dans un climat de dialogue. Il redit sa disponibilité pour participer à la recherche de solutions justes pour les personnes concernées, particulièrement au moyen du ministère de médiation « Eglises-Réfugiés » (com).

**Personne de contact:**

Patrick Felberbaum

Membre du Conseil synodal de

l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV)

079 232 44 77

Pierre Marguerat

Responsable de l'information

Secrétariat de l'EERV, Case postale, 1002 Lausanne

Tél. 021 331 21 71

Mobile 079 509 83 69

Fax 021 323 16 83

E-mail [pmarquerat@protestant.ch](mailto:pmarquerat@protestant.ch)

Limite de parution : 12/31/2005

Communiqué de presse

Information et promotion